

DEPÔT DE LA THESE DE DOCTORAT sur MyUnifr

Bases réglementaires :

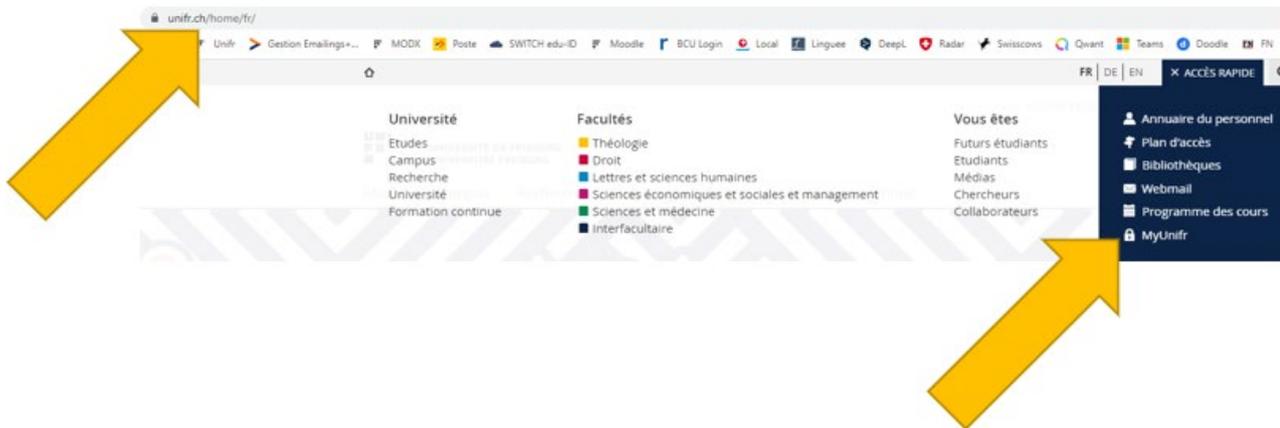
[Règlement de doctorat du 11 décembre 2014](#)

[Règlement de doctorat du 18 décembre 1990](#)

Avant le dépôt, veuillez obligatoirement prendre connaissance des
[FAQ / Questions fréquentes](#)

La procédure ci-dessous doit être entièrement terminée au plus tard 10 jours (lundi minuit) avant une [séance du Conseil de Faculté](#), dépôt des exemplaires imprimés au Décanat y compris (ordre indifférent).

1. Aller sur MyUnifr



[Login](#)

Mot de passe oublié ? [réinitialisation](#)
Compte pas activé ou accès impossible ? [Support](#)
Courriel : support-student@unifr.ch

→ Le Décanat recommande vivement de tester le login à l'avance afin d'éviter tout retard dû à d'éventuels problèmes techniques. Le/La doctorant-e est seul-e responsable de cet aspect.

2. Aller sur Etudes-Cours puis cliquer sur « Déposer la thèse de doctorat »

🏠 · Études · Etudes · Cours

Mes cours

Filtres -

Voie d'études + v

Semestre v

Afficher / Masquer

- Etudes optionnelles
- Cours libres hors plan d'études
- Centre de langues
- Cours acquis et non acquis définitivement

Voie(s) d'études -

Doc - Sciences économiques et sociales -

S'inscrire aux cours

Déposer la thèse de doctorat

3. Générer la facture et payer la taxe avec la Campuscard, la Postcard ou par carte de crédit

🏠 · Études · Etudes · Dépôt de la thèse de doctorat

Dépôt de la thèse de doctorat

Facturation

Vous devez générer votre facture avant de pouvoir poursuivre le dépôt de votre thèse.

Statut **A payer**

Vous devez payer la facture avant de pouvoir déposer électroniquement votre thèse.

Cette taxe **n'est pas due** si la soutenance a lieu à l'étranger (co-tutelle de thèse). Si le système vous demande quand même de payer, veuillez contacter le Décanat : decanat-lettres@unifr.ch (avant de générer la facture)

4. Télécharger les documents indiqués et choisir la langue

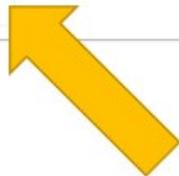
Documents obligatoires	
Règlement de 1990	Règlement de 2014
<ul style="list-style-type: none"> - Thèse - Déclaration sur l'honneur - Curriculum vitae 	<ul style="list-style-type: none"> - Thèse - Déclaration sur l'honneur - Résumé

Une éventuelle annexe peut être ajoutée dans « Ajouter annexe » :

Thèse

Document *

Langue * ▼



Résumé de la thèse

Document *

Langue * ▼

CV

Document *

Langue * ▼

Déclaration sur l'honneur

Document *

Langue * ▼

5. Accepter les conditions de dépôt et déposer les exemplaires imprimés

Conditions de dépôt

- Je prends note que le dépôt sera validé par la remise de la thèse au format papier au décanat.
- Je confirme que la version électronique de la thèse correspond à la version papier qui sera déposée.
- Je confirme que mes données personnelles (adresse, téléphone, etc.) sont à jour dans MyUnifr.

1^{re} condition : dépôt de **5 exemplaires imprimés** de la thèse

Remarque : s'il y a plus de 3 rapporteur-e-s, ajouter un exemplaire papier supplémentaire pour chaque rapporteur-e en plus.

Exemple : Quatre rapporteurs : $5 + 1 = 6$ exemplaires

Présentation des exemplaires : format A4 relié sans anneaux, imprimé recto-verso, page de titre avec mention obligatoire (voir règlement et Questions fréquentes).

- Avec la procédure sur MyUnifr, il n'est plus nécessaire que les exemplaires imprimés contiennent un CV, une déclaration sur l'honneur ou un résumé.
- Le choix de l'imprimeur est libre mais il est recommandé de s'adresser à l'imprimerie interne [Uniprint](#).

Au choix, ces exemplaires peuvent être :

- déposés au Décanat sur **rendez-vous uniquement** (esther.rossmann@unifr.ch) ;
- déposés au 2^e étage du bâtiment principal MIS 01 (Aula Magna) dans la boîte aux lettres marquée « Thèses de doctorat » sur le mur en face de l'ascenseur pendant les [heures d'ouverture](#) ;
- envoyés par poste à l'adresse : Université de Fribourg, Décanat des lettres et des sciences humaines, Avenue de l'Europe 20, 1700 Fribourg.

Pour toute question qui ne figure pas dans la partie des [Questions fréquentes](#) sur le site internet, veuillez vous adresser directement au Décanat de la Faculté des lettres et des sciences humaines : esther.rossmann@unifr.ch